

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2023
DELIBERATION N°2023_003

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 076-217601087-20230202-2023_03-DE



VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
2 FÉVRIER 2023



Date de la convocation : 27/01/2023

Date d'affichage : 27/01/2023

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 25

Représentés régulièrement convoqués : 7

Absents : 1

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Melanie VAUCHEL, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Hélène SOLER, Karen YVAN, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERGES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET

Absents excusés régulièrement convoqués :

M Philippe Emmanuel CAILLÉ pouvoir à Mme Marie-Laure PATOUX, M Michel PHILIPPE pouvoir à M Hervé ADEUX, M Basile BERNARD pouvoir à Mme Margaux VANTHOURNOUT, M Vincent BOURGES pouvoir à Mme Melanie VAUCHEL, Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN, M Lionel ANSELMO pouvoir à M Gildas QUÉRÉ, M Frédéric ABRAHAM pouvoir à Mme Nicole BERGES

Secrétaire de séance : M Grégoire POUPON

3 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - FINANCES - DOCUMENTS BUDGETAIRES - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 - PRISE D'ACTE

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

2023_003

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023,

Vu le rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération,

Considérant qu'il y a lieu de débattre sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2023
DELIBERATION N°2023_003

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

ID : 076-217601087-20230202-2023_03-DE



Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif au budget primitif de l'exercice 2023 de la Ville.

Stéphane BERTOLETTI, absent.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Théo PEREZ', with a horizontal line underneath it.

Théo PEREZ